

ORDRE DU JOUR

1. **SOLIDARITÉ CATASTROPHES**
2. **FINANCEMENT DE LA CSMR**
3. **PRINCIPES DE RÉPARTITION
DU 1 % POUR 2017**
4. **FONDS ASS**
5. **BILAN 2015 DES ACTIVITÉS
CMCAS**

DÉLÉGATION FO

Alain BIGAUT,
Pascal WEIS,
Luc CHARBONNIER

1. SOLIDARITÉ CATASTROPHES

Les activités sociales ont toujours participé financièrement et humainement à des actions d'aides envers les bénéficiaires touchés par des événements catastrophiques.

Cela a encore été le cas récemment lors des intempéries qui ont ravagé certaines régions. La CCAS allouant des fonds aux CMCAS concernées pour permettre d'aider les bénéficiaires sinistrés en complément des propres actions faites par les CMCAS.

Cette action de solidarité est remise en cause par la CFDT. Elle assujettit maintenant l'aide en fonction des réserves disponibles dans la CMCAS. . .

Elle ne cautionne plus une avance de fonds par le Comité de Coordination à la CMCAS de Toulouse dans le cadre du procès AZF dont la procédure repart à zéro (prise en charge des frais d'avocat pour les 31 bénéficiaires concernés).

Pour FO, ce n'est pas le sens que nous donnons aux valeurs de solidarité. Nous refusons qu'une aide solidarité se mesure en fonction du patrimoine du bénéficiaire, pas plus que son âge ou tout autre critère discriminatoire.

Seule une approche sociale et humaine doit guider nos actions de solidarité locale comme nationale.

2. FINANCEMENT DE LA CSMR

Le 1 % activités sociales intervient pour réduire les cotisations des Retraités à la CSMR.

Pour FO, la dotation pour la CSMR doit être a minima égale à 50 % du montant global des cotisations, elle doit également permettre une réelle baisse des cotisations des Retraités et revenir à une égalité de remboursement des soins entre actifs et Retraités (depuis 2016, la CSMR rembourse moins que la CSMA).

Depuis plusieurs années (choix CGT), le fonds Santé est bloqué à 27 M€. FO revendique 38 M€.

3. PRINCIPES DE RÉPARTITION DU 1 % POUR 2017

Des stratégies divergentes avec les autres délégations qui préconisent soit plus pour la CCAS ou plus pour les CMCAS.

Pour FO, la priorité reste au financement de la CSMR et à l'action sanitaire et sociale. Sur la dotation du 1 %, 2017 connu en novembre 2016) les 2 fonds nationaux doivent être bloqués en premier. Une fois alloués les budgets nécessaires au financement des charges (personnel et de fonctionnement des CMCAS) répartir la dotation restante entre CCAS et CMCAS au plus près des besoins.

4. FONDS ASS

Le fonds national ASS permet l'attribution des aides sanitaires et sociales aux bénéficiaires.

Le bilan 2015 laisse apparaître une sous-consommation de 29 % par rapport aux budgets alloués, en lien avec le changement de chronologie des aides. L'intervention du 1 % n'intervient plus qu'après les aides du régime général, puis statutaires ou de Branche.

Pour FO, il s'agit aussi d'une méconnaissance des aides par les bénéficiaires d'un processus parfois compliqué pour préparer les dossiers et des délais de réponse longs qui rebutent parfois les bénéficiaires à faire des demandes d'aides sociales.

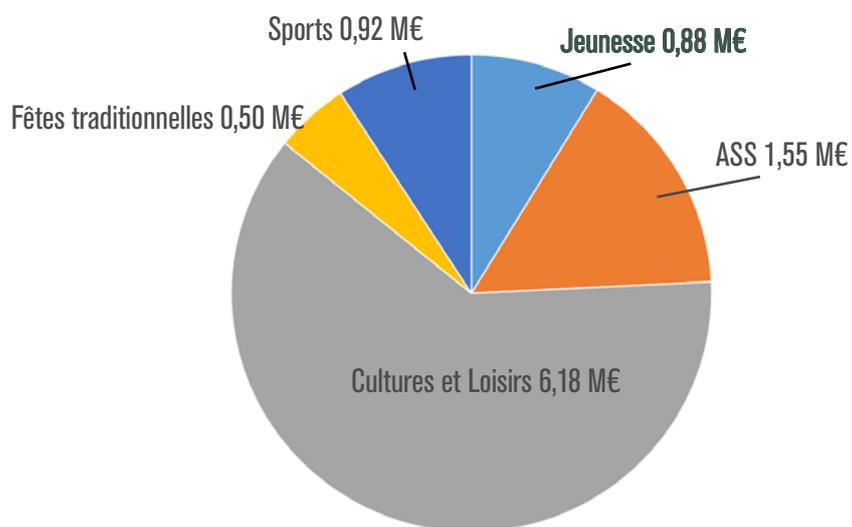
FO revendique une relance d'information spécifique vers l'ensemble des bénéficiaires, une méthodologie et des processus de traitement des dossiers permettant d'apporter une réponse financière plus rapide.

Pour FO, l'action sanitaire et sociale doit rester une priorité pour nos organismes, il est inconcevable d'avoir des moyens financiers pour aider nos bénéficiaires en situation difficile et de ne pas répondre à leurs attentes et besoins.

5. BILAN 2015 DES ACTIVITÉS CMCAS

Globalement, le non-consommé budgétaire (delta entre les budgets alloués et les budgets réalisés) est de 10,03 M€ (24 % du budget alloué).

Par famille d'activités :



À fin 2015 l'ensemble des réserves financières cumulées dans les CMCAS est de 26,50 M€.

Pour FO, les moyens financiers existent, pour une plus forte participation du 1 % au financement de la CSMR et pour d'autres activités au plus proche des attentes des bénéficiaires.